



Quand j'ai lu la question « trois situations de tabagisme... »

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 8 novembre 2008

Quand j'ai lu la question « trois situations de tabagisme... », je lui ai trouvé un petit côté provocateur. Elle campait un citoyen un peu ridicule avec son caniche, supposé incommodé par la fumée en plein air, incommodé par un jeune apeuré qui se cache pour fumer dans un café, ou par une voisine qui laisse un panache de fumée derrière elle dans un couloir où elle est vraisemblablement seule et qu'il voit entrer ensuite dans sa voiture avec sa cigarette. Ces comportements n'étaient certainement pas exempts de reproches, mais ils correspondent assez précisément à ce que les militants pro-tabac considèrent comme les abus possibles du combat que mène DNF. Gérard ne tombe pas dans le piège et formule une réponse plutôt neutre, mais deux jours plus tard, un autre lecteur, faute de pouvoir attaquer la réponse de Gérard, s'offusque tout de même des dérapages supposés de la lutte contre le tabagisme en invoquant la question posée par la personne précédente. La proximité entre la première question et ce que les militants pro-tabac présentent comme des abus, puis la rapidité avec laquelle cette seconde question survient, ne me semblent pas pouvoir relever de la coïncidence. On a clairement affaire à l'un des opposants habituels de l'association qui n'ignore rien de l'affaire qui l'a opposée à une association de fumeurs de cigares.

Je crois donc qu'il convient de rappeler qu'il ne suffit pas de faire une grève de la faim pour avoir raison, et que la constitution d'associations de fumeurs n'a jamais été interdite même si naturellement elles doivent se conformer aux lois.

Réponse :

Ces rapprochements ne nous ont pas échappé, mais, dans la mesure de sa capacité à ne pas céder aux provocations, DNF évitera toujours de confondre les valeurs qui opposent 80% de la population à une infime petite minorité très agissante.

1. Non, cette immense majorité de la population n'est ni intolérante, ni manipulatrice ni hygiéniste, elle souhaite seulement éviter d'être une nouvelle fois trahie par l'excès de confiance qui lui a valu d'être odieusement et sournoisement trompée au lendemain de cette loi de 1991 qui portait toutes ses espérances.
2. Non, les fumeurs ne sont pas tous des tortionnaires, ils sont nombreux aussi à n'être que des victimes du tabagisme. Ce qui ne doit pas faire oublier que des millions de salariés ont pu être placardisés, écartés, voire licenciés pour avoir osé réclamer leur droit à ne pas subir la fumée des autres. Ce qui ne doit pas, non plus, faire oublier que les non-fumeurs ont dû se priver, pendant un siècle, des plaisirs de la table (de restaurant), de la possibilité de prendre leurs café-crème au comptoir du café du coin et même de la possibilité de visiter un parc d'exposition.

La dynamique de contrôle du tabac est irréversible car elle est commune à tous les pays du monde et soutenue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La [Convention Cadre de Lutte Anti Tabac](#) (CCLAT) a été ratifiée par l'État français, elle a désormais pour nous autant de valeur que les lois française. Et tous ceux qui s'y opposent sont, peu ou prou, inféodés à l'industrie meurtrière du tabac dont le seul avenir est de maintenir ses parts de marché par tous les moyens, très souvent inavouables et en visant principalement la clientèle des plus jeunes.